

### Réunion

En Visioconférence **Mardi 04 Mars 2025**

---

**Président :** M. Albert GIBOULET

---

**Présents :** Mme Marylin GRANDVOINNET  
MM. Jawad BELAINOUSSI – Jimmy DEGHAL - Thierry NAPPEY – Nicolas  
VUILLEMIN

---

**Excusés :** Michelle GUERRA BORGES - Sérafin DA SILVA – Stéphane BEGEL

---

**Assiste :** Mme. VIF Manon  
M. DEMILLIER Pierre Etienne

---

## 1- FUTSAL

### FEMININES

#### 1.1 – COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL

**Les Vésuliennes se sont qualifiées pour les quarts de finale de la Coupe Nationale Futsal Féminine grâce à une victoire aux tirs au but face au club de Futsal de Vaulx-en-Verin.**

Le tirage des quarts de finale se déroulera le mercredi 5 mars 2025. **Les rencontres se joueront le samedi 29 mars 2025.**

*La Commission adresse ses félicitations au club et souhaite le meilleur parcours dans cette compétition au club du FC VESOUL !*

### JEUNES

#### 1.2 – U18 FUTSAL

Match n°53189045 : U18 FUTSAL : Journée 5 : PAYS MINIER – RC SAONOIS prévu le 27 février 2025

La commission prend connaissance du forfait du club de RC SAONOIS.

**La commission donne match perdu au club de RC SAONOIS (0-3 ; -1 point) pour en reporter le bénéfice au club du FC PAYS MINIER (3-0 ; 3 points).**

Amende : 130 euros pour forfait.

**Les frais de l'officiel sont à la charge du club de RC SAONOIS.**

#### 1.3 – COUPE NATIONALE U18 FUTSAL

**La Commission Futsal félicite notre représentant dijonnais pour sa qualification en ¼ de finale de la Coupe Nationale U18 Futsal face au club de Lille Futsal.**

En effet, Les Dijonnais rencontraient Lille Futsal lors de leur 8ème de finale de la **Coupe Nationale U18 Futsal**. Une victoire 6-4 des locaux qui se qualifient pour les quarts de finale. Le tirage des quarts de finale se déroulera le **mercredi 5 mars 2025**. Les rencontres se joueront le **samedi 5 avril 2025**.

*La Commission adresse ses félicitations au club et souhaite voir cette équipe U18 continuer son parcours dans cette compétition le plus loin possible !*

## PRATIQUE ASSOCIEE FUTSAL

### 1.4 – FINALES REGIONALES

La Commission Régionale Futsal fait le point sur les tenues des finales régionales de Futsal Pratique Associée durant les mois de Février et Mars 2025.

Agenda des finales :

- **Dimanche 23 Février 2025 : Palais des Sports de Besançon** (U13F – U15F – U18F)
- **Samedi 01 Mars 2025 : Gymnase Epirey à Dijon** (U15M – U18M)
- **Dimanche 02 Mars 2025 : Gymnase Marion à Dijon** (U13M)

#### Finale Régionale Futsal Pratique Associée – Seniors Féminine et Masculine :

La Commission Futsal remercie l'ensemble des clubs présents, les bénévoles, les arbitres, ainsi que la Ville Dijon et la métropole, présent pour l'événement et les cérémonies officielles de remise des trophées.

**La Commission souligne l'investissement et le bon esprit durant ces deux premières finales qui voit devenir vainqueur l'AS CHEVREMONT chez les féminines et pour la troisième année consécutive le club de la JS LURONNES pour leur homologue masculin.**

#### Finale Régionale Futsal Pratique Associée – Jeunes Féminines :

La Commission Futsal remercie l'ensemble des clubs présents, les bénévoles, les arbitres, ainsi que la Ville de Besançon, présent pour l'événement et les cérémonies officielles de remise des trophées.

La Commission se réjouit de la qualité de jeu proposé durant ces finales et du bon état d'esprit de toutes les équipes durant cette journée. Cette édition s'est distinguée par une belle innovation : **en plus des titres collectifs, la Commission a tenu à récompenser les performances individuelles en désignant les deux meilleures joueuses et la meilleure gardienne dans chaque catégorie.**

**Les vainqueurs de cette journée voient le DIJON FCO signer un doublé en U13F et U15F. Pour les U18F, c'est le FC SOCHAUX MONTBELIARD qui prend la première place.**

#### Finale Régionale Futsal Pratique Associée – Jeunes Masculines :

La Commission Futsal remercie l'ensemble des clubs présents, les bénévoles, les arbitres, ainsi que la Ville Dijon et la métropole, présent pour l'événement et les cérémonies officielles de remise des trophées. **Tout comme leur homologue féminine, en plus des titres collectifs, la Commission a tenu à récompenser les performances individuelles en désignant les deux meilleurs joueurs et le meilleur gardien dans chaque catégorie.**

Les vainqueurs de ces journées voient le RACING BESANCON monter sur la première place du podium en U13. Concernant les U15 et U18, les clubs du FUTSAL CLUB MONTCEAU et VESOUL FC sortent vainqueur de leurs finales respectives.

## 2- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

### **CHAPITRE 2 – MALUS**

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

#### ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

#### ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 11 équipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 88 à 112	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
		Et ainsi de suite ...				
		Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

#### **RETRAIT DE POINTS**

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

#### **CAS PARTICULIERS**

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 <sup>ème</sup> avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Suspension à temps	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,
4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

<b>Retrait de point(s) appliqué au 04 Mars 2025 – Voir Annexe 1 (sous réserve des procédures en cours)</b>								
<i>(avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif)</i>								
Division	Clubs	04 mars						TOTAL
R1 Futsal	HERICOURT S. GX	1 -56						1

### 3- RAPPEL

**Toutes les correspondances doivent se faire via la boîte mail officielle du club. Les mails qui proviennent d'une adresse personnelle ne seront pas pris en compte.**

#### **PLANNING DE JOURNEE**

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

Pour les matchs en semaine le délai est de 5 jours maximum avant la rencontre par le biais identique à la procédure prévue pour le week-end.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

*- si la rencontre ne peut pas se dérouler : inversion des rencontres sans modification de la programmation du match retour ce qui signifie 2 déplacements.*

#### **ORGANISATION RENCONTRE**

Le club recevant doit présenter à l'arbitre, ou au délégué, une feuille de match de secours, le constat d'échec.

Chaque club doit avoir la capacité de fournir le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

**Le coup d'envoi est fixé en principe entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission.**

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés. Pour la Régional 1 Futsal, à partir de cette saison 2024/2025, l'ensemble des rencontres de championnat se joueront les samedis ou dimanches.

### **TRANSMISSION FMI**

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00 (match le week-end) et le lendemain de la rencontre pour les matchs en semaine.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : [sportif@lbfc.fff.fr](mailto:sportif@lbfc.fff.fr)

## **4 – E-FOOT**

### **4.1 - ECOUPE DE FRANCE : PHASE DISTRICT - REGIONALE**

Pour cette deuxième édition de la **eCoupe de France**, 43 licenciés vont s'affronter dans un tournoi établi en deux étapes : une **phase Districts/Inter-Districts** et une **phase régionale** à partir des 8èmes de finale.

#### **Le nombre de qualifiés par groupe a été défini en fonction du nombre d'inscrits dans chaque District :**

- District Côte-d'Or : 7 inscrits
- District Doubs Territoire-de-Belfort : 4 inscrits
- District Haute-Saône : 10 inscrits
- District du Jura : 6 inscrits
- District de la Nièvre : 1 inscrit
- District Saône-et-Loire : 7 inscrits
- District Yonne : 8 inscrits

#### **Calendrier de la eCoupe de France :**

- **Match 1** : 24-28 février
- **Match 2** : 10-14 mars
- **8èmes de finale** : 24-28 mars
- **Phase Finale en présentiel à l'Astragale (Dijon) : 11-12 avril**
  - Quarts de finale
  - Demi-Finales
  - Finale

**Les 8 quarts de finalistes se retrouveront en présentiel à l'Astragale à partir du vendredi 11 avril 2025 (soir) et samedi 12 avril 2025 (fin prévue à 13h00) pour participer aux Finales Régionales.**

Les 16 joueurs/joueuses vainqueurs des phases régionales seront automatiquement qualifiés pour la finale nationale. Ils seront rejoints par 16 joueurs professionnels, participant à la **eLigue 1 McDonald's**. Les licenciés amateurs pourront défier les joueurs professionnels faisant partie des 13 clubs de l'eLigue 1 McDonald's (compétition organisée par la Ligue de Football Professionnel).

La phase nationale se déroulera les 23 et 24 mai 2025 au CNF de Clairefontaine.

## 4.2 - R1 EFOOT

### Cas des matchs non joués :

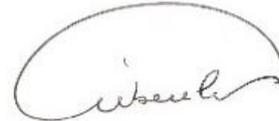
Si un match est non joué intentionnellement par un joueur, manque de disponibilité ou non réponse à son adversaire, ce joueur sera automatiquement disqualifié et verra le match en question perdu par forfait (défaite sur le score de 9-0 : cumul des scores sur les parties).

## 4.3 – R2 EFOOT

### Cas des matchs non joués :

Si un match est non joué intentionnellement par un joueur, manque de disponibilité ou non réponse à son adversaire, ce joueur sera automatiquement disqualifié et verra le match en question perdu par forfait (défaite sur le score de 9-0 : cumul des scores sur les parties).

**Le Président Commission Régionale Futsal et  
Nouvelles pratiques**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giboulet', enclosed within a large, hand-drawn oval.

**Albert GIBOULET**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*